

saint-pardoux-soutiers

Amende « dissuasive » contre dépôt sauvage au conseil

Un point a été ajouté à l'ordre du jour du conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers, jeudi 19 septembre, suite au dépôt sur le territoire communal de sacs d'ordures ménagères en dehors des lieux de collecte. « L'évolution du système de tarification est sûrement à l'origine de cet acte et nous ne sommes pas à l'abri de voir le phénomène se multiplier », explique Johann Baranger, maire de la commune, qui porte à la réflexion des élus la question du montant de l'amende. « Il existe une procédure à suivre et si celle-ci n'aboutit pas, il appartient au conseil de fixer le montant de l'amende applicable aux contrevenants. Le montant maximum est de 15.000 € pour des déchets abandonnés, déposés ou gérés en violation des dispositions en vigueur », rappelle l'édile, ajoutant qu'elle est majorée s'il existe une entrave à l'environnement.

Les élus ont voté à la majorité en faveur du montant de 200 €.

Rentrée scolaire. Les élus ont validé le versement d'un fond de concours à la communauté de communes Val de Gâtine pour un montant de 121.286 € HT pour des travaux d'embellissement à l'école du Lavoir, ce qui représente 11,14 % du montant des travaux engagés. 114 élèves y ont fait leur rentrée et 48 à l'école Saint-Joseph.

Location. Le conseil a voté la reconduction, pour un an, de la convention liant la commune avec l'association Le zèbre à pois, avec un montant de loyer fixé à 150 € par occupante au prorata du temps d'occupation du local de la mairie de Sou-

tiers. De plus, une professionnelle du milieu médico-social s'installe à compter du mardi 1^{er} octobre, dans l'ancien bureau du maire de Soutiers.

Les élus ont validé le montant du loyer mensuel de 160 € TTC et la signature d'une convention courant jusqu'au 30 septembre 2025.

Fonds de solidarité. Les élus ont voté contre la participation au fonds de solidarité proposée par le conseil départemental dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, et ce, avec une faible majorité de huit élus sur quinze.

Les arguments en faveur de la participation évoquaient « des aides majoritairement bien fléchées », « la question des travailleurs pauvres » et celle « des personnes qui auraient besoin et ne demandent pas d'aide ». D'autres arguments évoquaient l'engagement financier déjà important de la commune en faveur des personnes les plus fragiles.

Travaux. Les travaux au cœur du quartier du Poirier se poursuivent. Après l'enfouissement des réseaux d'eau, celui des réseaux secs débutera (au mieux à partir du 1^{er} février 2025) et s'étirera sur une durée de trente-six mois.

Actualités. L'association Vivre en Rose à Saint-Pardoux-Soutiers organise une randonnée le dimanche 20 octobre.

Le repas des aînés se déroulera le samedi 26 octobre au Foyer rural à 12 h.

Les projets halle des sports, installation de panneaux photovoltaïques, box médicale... restent en réflexion.